

## Fiche action n°5 : Réhabilitation de la mare de la Ville l'Évêque



### Site communal concerné

La mare communale se situant au lieu-dit la Ville l'Évêque

### État des lieux

La mare de la Ville l'Évêque est globalement pauvre en biodiversité. Aucune espèce d'intérêt n'a été recensée dans ce milieu. Deux espèces d'amphibiens ont été vues sur le site, la grenouille rieuse et le crapaud commun ainsi qu'une espèce invasive, le poisson rouge.

Cette mare a pour particularité d'avoir trois de ses quatre rives complètement bétonnées ce qui empêche le développement d'une végétation semi-aquatique constituée de joncs, carex, phragmites, etc... La quatrième rive n'est pas bétonnée mais elle est abrupte et tondu à ras de l'eau. De ce fait, la végétation ne peut s'installer.



*Grenouille rieuse,  
Nadège Grégoire ELN, 2013*

### Menaces

Les principales menaces pesant sur cette mare est une disparition à terme des deux espèces d'amphibiens qui la peuplent et une prolifération des espèces invasives.

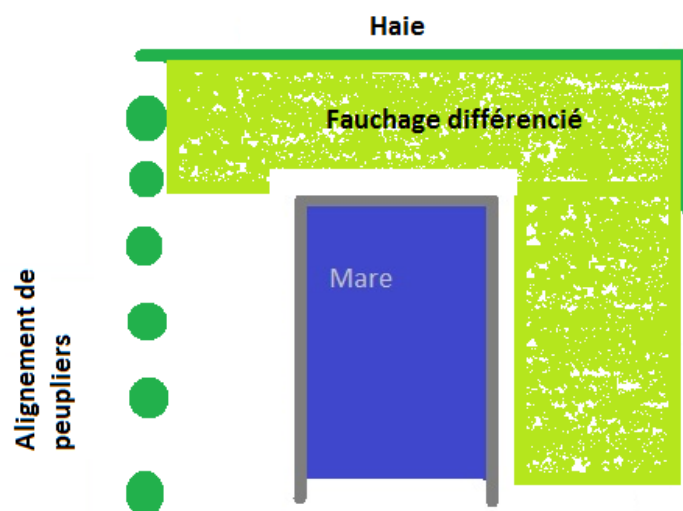
### Préconisations

**Ne plus tondre au ras de la rive** pour permettre le développement d'une végétation semi-aquatique.

**Surveiller le développement de la végétation semi-aquatique.** En l'absence d'apparition de plantes de ce type, favoriser leur venue par l'apport de graines ou de plantations.

**Mettre en place une fauche tardive** de la pelouse sur certaines zones dans un premier temps (cf schéma ci-contre) pour favoriser la faune et la flore. Un chemin permettant de faire le tour de la mare sera tondu régulièrement. Si aucun retour négatif n'est fait, l'ensemble de la pelouse pourra être géré de manière différenciée l'année suivante.

Les peupliers pourraient être coupés et le bois vendu. Une haie multi-strate à deux rangs implantée à la place des peupliers sera plus riche en biodiversité.



**La rive non bétonnée pourrait être reprofilée** pour être moins pentue et ainsi favoriser la venue d'espèces comme le triton.

**Surveiller le développement des espèces invasives** et si cela semble nécessaire les éliminer. Rappelons que les espèces invasives se développent et occupent des sites au détriment d'espèces locales.

***Document de référence :***

- [Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne](#)